



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

**Note d'information du 1<sup>er</sup> octobre 2018 relative à l'absence  
d'observation de la Mission régionale d'autorité  
environnementale  
d'Île-de-France sur le projet de forage géothermique sur la  
commune d'Asnières-sur-Seine (92) dans le cadre de la  
procédure d'autorisation environnementale**

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 27 juin 2018 pour avis sur le projet, présenté par la société RIVA BELLA, de forage géothermique dans la « ZAC Parc d'affaires Asnières-sur-Seine » sur la commune d'Asnières-sur-Seine (92), dans le cadre de la procédure d'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers .

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et sur le site internet de la MRAe.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,  
son président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. P. Le Divenah', written over a faint circular stamp.

Jean-Paul Le Divenah